

# **Procès-verbal de l'assemblée constitutive de la société coopérative OPTIMA SOLAR Chablais, dont le siège est à Ollon, VD.**

Date et heure : 7 mars 2022, de 20h à 22h ; Lieu : Ollon, VD

Membres fondateurs présents : Léonard Farine, Alain Dériaz, Sylvain Oriol, Jean Michel Koehler,  
Michael Gasser, Pierre Cherbuin et Emile Martin (liste séparée avec noms et signatures)

Présidence de la séance : Léonard Farine ; Rédacteur du procès-verbal de la séance : Léonard Farine

---

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
  2. Nomination d'un secrétaire
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Déclaration de constitution
  5. Adoption des statuts
  6. Élection du conseil d'administration
  7. Élection de l'organe de révision
  8. Constatation de l'article 85, lettre h ORC
  9. Conseil d'administration
  10. Divers
- 

## **1. Mot de bienvenue**

Léonard Farine remercie les personnes présentes de s'être déplacées pour participer à l'assemblée constitutive de la coopérative.

## **2. Nomination d'un secrétaire pour la séance**

Léonard Farine est désigné comme secrétaire.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

## **4. Déclaration de constitution**

L'assemblée décide de créer une société coopérative conformément aux articles 828 ss. du Code suisse des Obligations (CO), sous le nom de Coopérative solaire OPTIMA SOLAR Chablais et dont le siège est situé à Ollon.

## **5. Adoption des statuts**

Les statuts sont lus en assemblée. L'assemblée approuve les présents statuts et les adopte.

## **6. Élection du conseil d'administration**

Conformément à l'art. 16 des statuts, le président et les membres de l'Administration sont désignés par l'assemblée générale. En conséquence, l'assemblée élit comme président :  
Léonard Farine

Les personnes suivantes sont élues :

Président : Léonard Farine

Vice-président : Alain Dériaz

Caissier : Michael Gasser

Secrétaire : Sylvain Oriol

Administrateur : Jean Michel Koehler

Administrateur : Pierre Cherbuin

Administrateur : Emile Martin

Les élus acceptent leur élection.

Par ailleurs et conformément à l'art. 21 des statuts, le comité se constitue lui-même, désigne les personnes habilitées à signer et définit leur mode de signature.

Signature collective à 2 :

Léonard Farine, Président

Alain Dériaz, Vice-présidente

Sylvain Oriol, Secrétaire

Michael Gasser, Caissier

## **7. Élection de l'organe de révision**

L'assemblée renonce au contrôle restreint.

Sont élus comme vérificateurs des comptes :

Vérificateur des comptes : Pierre Cherbuin

Suppléant : Emile Martin

## **8. Constatation de l'article 85, lettre h ORC**

Les fondateurs constatent qu'il n'existe pas d'autres apports en nature, reprises de biens, reprises de bien envisagées, compensations de créances et avantages particuliers que ceux mentionnés dans les pièces justificatives.

## **9. Conseil administration**

Les administrateurs ayant tous signé le présent PV, celui-ci vaut comme PV conseil administration.

## **10. Divers**

- Un contact a été pris avec la commission Développement durable à Ollon. Nous attendons leur réponse quant à la possibilité de mise à disposition d'un toit pour l'installation d'une infrastructure solaire photovoltaïque.
- Une rencontre est agendée lundi prochain 14 mars avec 2 membres de la municipalité d'Aigle pour leur présenter le projet de coopérative solaire.

Fin de la séance à 22h ; Ollon, le 7 mars 2022

Le rédacteur du procès-verbal et président du jour : Léonard Farine